

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions administratives et financières

Administration, financement et budget du Secrétariat et
des sessions de la Conférence des Parties

RAPPORTS FINANCIERS POUR 2016-2019

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat conformément à l'obligation de faire rapport en vertu de la résolution Conf. 17.2.

Introduction

2. Le Secrétariat a préparé le rapport tel qu'il figure dans le présent document et qui couvre la période allant du 1er janvier 2016 au 31 mars 2019 pour les deux fonds d'affectation spéciale de la Convention, en utilisant le format approuvé pour la présentation des rapports financiers sur le programme de travail chiffré.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2016

3. A la 69e session du Comité permanent (SC69), le Secrétariat a présenté son rapport sur les dépenses liées à son programme de travail chiffré pour 2016 et 2017 (jusqu'au 31 juillet 2017) dans le document SC69 Doc. 7 *Questions financières*.
4. L'annexe 1 du présent document contient le programme de travail chiffré pour 2016 avec l'état final des dépenses du fonds d'affectation spéciale CITES (CTL), y compris les dépenses d'appui au programme qui se montent à 6,3 millions USD, c'est-à-dire 95% du budget total du Secrétariat pour 2016 qui est de 6,6 millions USD. En outre, l'annexe présente également les dépenses et les contributions reçues en 2016 en rapport avec chaque activité et financées par le Fonds d'affectation spéciale externe CITES (QTL).
5. L'annexe 2 du présent document contient le barème des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) pour chaque Partie et les paiements effectués en 2016.
6. L'annexe 3 contient des informations sur les contributions des donateurs au fonds d'affectation spéciale externe CITES (QTL) en 2016. Au 31 décembre 2016, un montant total de 6 millions USD, soit 94% du budget indicatif total pour 2016, avait été déposé.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2017

7. En octobre 2018, à la 70e session du Comité permanent (SC70, Sochi, octobre 2018), le Secrétariat a présenté son rapport sur les dépenses liées à son programme de travail chiffré pour 2017 et 2018 (jusqu'au 30 juin 2018) dans le document SC70 Doc. 6 *Questions financières*.
8. Les dépenses finales pour l'année 2017 et le programme de travail chiffré figurent à l'annexe 4 du présent document et s'élèvent à près de 5,7 millions USD, c'est-à-dire 96% du budget total du Secrétariat, qui s'élève à 5,9 millions USD pour 2017.
9. L'annexe 5 contient le barème des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) pour chacune des Parties, ainsi que les paiements effectués pour l'année en cours, les années précédentes et les années

à venir, arrêtés au 31 décembre 2017. Le rapport montre que près de 91% des contributions annuelles pour 2017 ont été reçues.

10. Des informations sur les contributions des donateurs déposées au fonds d'affectation spéciale externe CITES (QTL) en 2017 figurent à l'annexe 6. Au 31 décembre 2017, un montant de 9,5 millions USD, soit 64% des estimations indicatives totales du financement du QTL pour 2017, a été déposé sur les comptes bancaires de la CITES.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2018

11. L'annexe 7 du présent document contient le programme de travail chiffré pour 2018 et le montant total des dépenses pour chaque activité et pour chaque fonds d'affectation spéciale de la Convention, y compris les dépenses d'appui au programme. Les dépenses totales du fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) se sont élevées à 5 426 685 USD, contre un budget de 5 999 700 USD, soit un taux d'exécution de 90,45% pour 2018. Le Secrétariat était conscient des liquidités réelles disponibles dans le fonds d'affectation spéciale (voir le paragraphe 16 ci-dessous) et, de ce fait, le taux d'exécution pour 2018 est inférieur à celui des années précédentes.
12. Suite au rapport présenté à la soixante-dixième session du Comité permanent pour la période allant jusqu'au 30 juin 2018, les dépenses de personnel affichent une économie de 380 000 USD, qui s'explique principalement par les vacances de postes et l'occupation tardive de ces postes vacants (secrétaire général, D-2, assistant de recherche, GS, et assistant de programme, GS) et par la réduction de 5,2% du taux d'ajustement pour affectation à Genève du personnel international.
13. Au cours de l'année, des économies supplémentaires ont été réalisées au titre de l'entretien du matériel de bureau et des communications, grâce à des changements de fournisseurs et à l'inclusion du Secrétariat dans le service mondial fourni par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) à toutes les entités du PNUE à Genève.
14. Comme indiqué dans le rapport, l'organisation de réunions scientifiques et des organes directeurs entraîne des dépassements de crédits en raison de l'augmentation des dépenses de logistique liées au lieu et à la sécurité, qui sera compensée par des économies au titre des dépenses de personnel.
15. L'annexe 8 indique le barème des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) pour chaque Partie et les paiements effectués pour l'année en cours, les années antérieures et les années futures, au 31 décembre 2018. Le rapport montre que 81% des contributions annuelles mises en recouvrement pour 2018 ont été reçues. Avec l'introduction d'Umoja, les liquidités disponibles sont élevées car le Secrétariat ne peut pas dépenser sans liquidités en banque, même en tenant compte des promesses de contributions annuelles mises en recouvrement.
16. Le Secrétariat exhorte donc les Parties à prendre note du paragraphe 18 de la résolution Conf. 17.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2017-2019*, dans lequel la Conférence des Parties :

DEMANDE à toutes les Parties de verser, dans toute la mesure du possible, leurs contributions au cours de l'année qui précède celle pour laquelle elles sont dues ou en tout cas rapidement après le début de l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) à laquelle elles s'appliquent;

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2018, une somme de 1 155 758 USD, soit près de 19% du montant total, restait impayée pour cette année, ce qui a eu des conséquences sur la capacité du Secrétariat à financer les activités au quotidien dans la mesure où le solde de trésorerie est faible comparé aux dépenses prévues pour l'année.

17. L'annexe 9 présente la répartition annuelle des contributions non versées au 31 décembre 2018, qui se monte à 1 877 213 USD, en incluant l'année 2018. Il convient de noter que les contributions mises en recouvrement non acquittées de longue date seront comptabilisées comme des créances douteuses et que, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), une provision sera constituée dans les comptes pour couvrir les montants prélevés sur la réserve, réduisant ainsi le montant disponible pour les Parties.

18. Le Secrétariat, conformément à la résolution Conf. 17.2, paragraphe 20, a poursuivi ses efforts pour contacter les Parties en envoyant deux fois par an des lettres de rappel contenant des informations sur les contributions en attente depuis trois ans ou plus.
19. En 2018, le Secrétariat a continué à collecter des fonds pour le fonds d'affectation spéciale externe CITES (QTL). Au 31 décembre 2018, un montant total de 8 760 691 USD, soit 69% du budget indicatif total pour 2018, avait été déposé. L'annexe 10 du présent document contient une description détaillée des contributions versées par les donateurs et des activités connexes.
20. L'état de la performance et de la situation financières des deux fonds d'affectation spéciale pour l'année 2017 est reproduit à l'annexe 11 du présent document (disponible en anglais seulement). Les fonds d'affectation spéciale pour l'année 2017 ont été certifiés corrects et conformes aux politiques, règlements et règles comptables de l'ONU. Les états certifiés font partie intégrante de la déclaration du PNUE pour l'exercice biennal 2016-2017. La déclaration IPSAS établie par l'Office des Nations Unies à Nairobi (UNON) se fonde sur la comptabilité d'exercice à part entière, ce qui signifie que les transactions et les événements sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent et pas seulement lors de l'encaissement ou du décaissement des fonds. Le tableau 1 donne un aperçu des résultats du fonds d'affectation spéciale CITES (CTL), dont le solde des actifs nets s'élevait à 5 225 473 USD, dont 899 955 USD représentaient la réserve de trésorerie opérationnelle destinée à garantir les liquidités du fonds. La réserve dépassait donc la réserve de trésorerie opérationnelle requise de 15%.
21. Le tableau 2 de l'annexe 11 présente une vue d'ensemble du fonds d'affectation spéciale externe (QTL) et le solde de l'actif net s'élevait à 12 832 673 USD au 31 décembre 2017.
22. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'état de la performance et de la situation financières des deux fonds d'affectation spéciale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 n'était pas encore achevés car les comptes n'étaient toujours pas clos pour l'exercice 2018.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour la période s'achevant le 31 mars 2019

23. Des informations actualisées sur les dépenses et les contributions, du 1er janvier 2016 au 31 mars 2019, pour les deux fonds d'affectation spéciale, y compris des projections pour l'ensemble de l'année, seront fournies d'ici à la fin avril 2019, ce qui permettra de disposer de chiffres plus récents pour l'année. Les informations actualisées seront présentées dans les annexes 12 à 14.

Recommandation

24. Le Secrétariat prie la Conférence des Parties d'accepter le rapport sur les dépenses engagées et d'approuver les rapports sur l'exécution des programmes de travail chiffrés pour 2016, 2017, 2018 et 2019 (jusqu'au 31 mars 2019).

Annexes au présent document

25. Le présent document comporte 14 annexes dont la liste figure ci-dessous.

- Annexe 1: Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2016
- Annexe 2: Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) – état des contributions au 31 décembre 2016
- Annexe 3: Fonds d'affectation spéciale externe CITES (QTL) – état des contributions au 31 décembre 2016
- Annexe 4: Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2017
- Annexe 5: Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) – état des contributions au 31 décembre 2017
- Annexe 6: Fonds d'affectation spéciale externe CITES (QTL) – état des contributions au 31 décembre 2017
- Annexe 7: Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2018
- Annexe 8: Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) – état des contributions au 31 décembre 2018

- Annexe 9: Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) – répartition annuelle des contributions non versées au 31 décembre 2018
- Annexe 10: Fonds d'affectation spéciale externe CITES (QTL) – état des contributions au 31 décembre 2018
- Annexe 11: État de la performance et de la situation financières pour l'année s'achevant le 31 décembre 2017
- Annexe 12: Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2019 (au 31 mars 2019)
- Annexe 13: Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) – état des contributions au 31 mars 2019
- Annexe 14: Fonds d'affectation spéciale externe CITES – état des contributions au 31 mars 2019